
Présidence : Autriche

1129^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 26 janvier 2017

Ouverture : 10 h 10
Suspension : 12 h 55
Reprise : 15 h 05
Clôture : 16 h 50

2. Président : Ambassadeur C. Koja
M. K. Kögeler

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président, Malte-Union européenne, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan, le Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et Ministre des affaires étrangères de la République de Chypre et le Président de l'Alliance internationale pour la Mémoire de l'Holocauste ont adressé leurs condoléances à la Hongrie à la suite du tragique accident d'autocar survenu en Italie le 20 janvier 2017. La Hongrie a exprimé sa gratitude au Conseil permanent pour son témoignage de sympathie. La Hongrie a également adressé ses condoléances à l'Italie à la suite d'un accident d'hélicoptère survenu le 24 janvier 2017.

Le Président a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'OSCE, S.E. l'Ambassadeur Dong-ik SHIN.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES
MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE,
M. IOANNIS KASOULIDES, MINISTRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE
DE CHYPRE**

Président, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et Ministre des affaires étrangères de la République de Chypre (PC.DEL/82/17), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du

processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/99/17), Fédération de Russie (PC.DEL/76/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/73/17), Canada, Suisse (PC.DEL/105/17 OSCE+), Norvège (PC.DEL/111/17), Géorgie, Ukraine (PC.DEL/88/17), Serbie, Arménie (PC.DEL/114/17), Turquie, Saint-Siège (PC.DEL/75/17 OSCE+), Grèce (PC.DEL/97/17 OSCE+), Andorre (PC.DEL/80/17 OSCE+), Azerbaïdjan, Lettonie (PC.DEL/98/17), Estonie, Assemblée parlementaire de l'OSCE

Point 2 de l'ordre du jour : **ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LA MÉMOIRE DE L'HOLOCAUSTE, S. E. L'AMBASSADEUR MIHNEA CONSTANTINESCU**

Président, Président de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (PC.DEL/110/17 OSCE+), Israël (partenaire pour la coopération), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/100/17), Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/74/17) (PC.DEL/96/17), Allemagne (PC.DEL/78/17 OSCE+), Suisse (PC.DEL/103/17 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/89/17) (PC.DEL/91/17), Norvège (PC.DEL/113/17), Ukraine (PC.DEL/87/17), Arménie (PC.DEL/115/17), Turquie, Saint-Siège (PC.DEL/77/17 OSCE+), Islande (PC.DEL/84/17 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : **POINT FAIT PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION DE LA MISSION D'OBSERVATION DE L'OSCE AUX DEUX POSTES DE CONTRÔLE RUSSES DE GOUKOVO ET DONETSK**

Président, Secrétaire général, Suisse (annexe), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration), Fédération de Russie (PC.DEL/90/17), Ukraine, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/79/17), Canada

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/85/17), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/102/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/81/17), Suisse (PC.DEL/101/17 OSCE+), Turquie (PC.DEL/86/17 OSCE+), Canada
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/92/17), Ukraine
- c) *Disparitions forcées au Turkménistan* : Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/106/17), Suisse (également au nom du Canada et de l'Islande) (PC.DEL/107/17 OSCE+), Turkménistan
- d) *Affaires M. Bokayev et T. Ayan au Kazakhstan* : Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/104/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/83/17), Kazakhstan (PC.DEL/94/17 OSCE+)
- e) *Violation des droits des migrants dans l'Union européenne* : Fédération de Russie (PC.DEL/93/17), Malte-Union européenne
- f) *Affaire A. Askarov au Kirghizistan* : Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/108/17), Kirghizistan

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Visite effectuée par le Représentant spécial du Président en exercice pour le processus de règlement transnistrien à Chisinau et Tiraspol du 17 au 20 janvier 2017* : Président

- b) *Soixante-treizième réunion du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents d'Ergneti, tenue le 18 janvier 2017* : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Participation du Secrétaire général à la conférence d'affaires de la Présidence de l'OSCE sur le thème « Partenariat et innovations pour des économies durables », tenue à Vienne le 25 janvier 2017 (SEC.GAL/11/17 OSCE+)* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- b) *Participation du Secrétaire général à la première réunion préparatoire du vingt-cinquième Forum économique et environnemental, tenue à Vienne les 23 et 24 janvier 2017 (SEC.GAL/11/17 OSCE+)* : Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Séance de mise en conformité linguistique des documents adoptés par le Conseil ministériel de 2016, prévue le 3 février 2017* : Allemagne
- b) *Réformes constitutionnelles au Kazakhstan* : Kazakhstan (PC.DEL/95/17 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Vendredi 27 janvier 2017 à 16 heures, Neuer Saal



1129^e séance plénière
Journal n° 1129 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Monsieur le Président,

La Suisse est préoccupée par le fait que le Conseil permanent n'est pas encore en mesure de proroger le mandat de plusieurs opérations de terrain, dont celui de la Mission d'observation de l'OSCE aux postes de contrôle russes de Goukovo et de Donetsk. Toutes les missions dont le mandat n'est pas prorogé sont importantes pour la sécurité et la coopération dans l'espace de l'OSCE, que ce soient le Bureau à Erevan, les présences sur le terrain dans des pays d'Asie centrale ou la Mission d'observation susmentionnée. Cependant, étant donné les arrangements institutionnels spécifiques qui la régissent, cette dernière devrait, faute d'un mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et l'OSCE, mettre fin à ses activités d'ici la fin du mois en cas de non prorogation de son mandat.

Si cela se produisait, cela aurait pour effet d'envoyer un message politique très regrettable dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE et reviendrait à restreindre les efforts internationaux visant à trouver une solution pacifique au conflit dans l'est de l'Ukraine. Cela signifierait que l'OSCE renonce volontairement à l'un de ses principaux outils d'observation, grâce auquel elle obtient des informations indépendantes et fiables sur la situation à la frontière entre la Fédération de Russie et l'Ukraine.

Avec la Mission spéciale d'observation en Ukraine, la Mission d'observation aux postes de contrôle de Goukovo et de Donetsk est l'un des principaux outils dont dispose l'OSCE pour contribuer au règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine. Fermer une mission de l'OSCE pour des raisons qui ne la concernent pas directement et sans que le pays hôte n'en ait exprimé l'intention ne serait pas bon pour la sécurité ni pour la coopération. Cela créerait également un précédent. En conséquence, l'OSCE perdrait en crédibilité.

Monsieur le Président,

La sécurité de l'espace de l'OSCE est en jeu. Il incombe à tous les États participants d'aider la Présidence à trouver une issue à la situation actuelle et de proroger le mandat de la Mission d'observation aux postes de contrôle russes de Goukovo et Donetsk avant la fin du mois.

Merci, Monsieur le Président.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.